



Communiqué de presse du 12 mai 2016

PRIVATISATION DE L'AEROPORT LYON ST EXUPERY POUR LE CONSEIL D'ETAT IL N'Y A PAS URGENCE A S'OCCUPER DE L'AVENIR !

[Vers la décision du Conseil d'Etat](#)

La vente des 60% que l'Etat détient dans les aéroports lyonnais (ADL) n'est pas suspendue pour l'instant. Le conseil d'Etat refuse de traiter en urgence le recours déposé par l'ACENAS contre cette opération financière. Il considère que la cession ne s'accompagnera pas forcément de nouveaux investissements ou de nuisances immédiates. Pour autant, le bien-fondé du procès n'est pas remis en cause. Les candidats au rachat doivent déposer aujourd'hui leurs offres sans savoir si la vente ira à son terme.

Le 10 mai, le juge des référés annonce qu'il refuse de suspendre le décret autorisant la privatisation de l'aéroport compte tenu de l'absence d'urgence, selon lui. Cette décision fait suite à l'audience des parties au Conseil d'Etat le 3 mai dernier. L'ACENAS a expliqué au juge que l'engrenage infernal se met en route car le cahier des charges de la vente prévoit des investissements importants, le doublement du trafic et la création d'une méga-zone fret. Aucune mesure de protection n'est prévue pour les 100 000 riverains exposés à une explosion programmée des nuisances aéroportuaires, routières et ferroviaires. « *Lorsque l'on tombe du 15^{ème} étage d'un immeuble, il ne se passe rien tant qu'on est dans l'air. C'est à l'atterrissage que c'est grave* ».

Le juge ne partage pas ce point de vue. Il a certainement été plus sensible à la déclaration du représentant de l'Etat pour lequel **le repreneur n'est pas obligé de faire les investissements prévus au cahier des charges**. Cette nouvelle va certainement décevoir ceux qui sont favorables à la privatisation parce qu'ils imaginent un développement de l'aéroport et de la région. Il est évident que la priorité d'un fond de pension est d'augmenter la rentabilité de l'existant afin de satisfaire ses actionnaires. Son objectif n'est pas de répondre à un intérêt général ou environnemental.

A propos de l'ACENAS : Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr

L'ACENAS a perdu une manche mais la bataille continue. Le conseil d'Etat doit à présent juger sur le fond. Le droit Européen s'applique bien à cette affaire mais il n'a pas été respecté en particulier au niveau des obligations de transparence, de mise en concurrence et de délégation de service public (Directive Européenne 2014/23/UE).

Aujourd'hui, 12 mai à 12h, les candidats au rachat de l'aéroport de Lyon St Exupéry devront avoir remis leurs offres indicatives à l'agence des participations de l'Etat à Paris. Comment les candidats seront-ils sélectionnés ? Uniquement par rapport au montant du chèque comme pour l'aéroport de Toulouse vendu en 2014 aux chinois ? Quid de la transparence et de l'intérêt général ?

Nous ne sommes qu'au début du processus et l'ACENAS reste déterminée à faire entendre la voix des riverains qui refusent d'être sacrifiés.

A propos de l'ACENAS : Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr